

«Comité contre des impôts supplémentaires et injustes»

Case postale 3085, 1211 Genève 3

---

# ARGUMENTAIRE

**3X NON À DE NOUVEAUX IMPÔTS SUR  
LES CARBURANTS, LE MAZOUT,  
LE GAZ ET L'ELECTRICITE**

---

# **3x non à des impôts supplémentaires, injustes et inutiles**

## **Non à des impôts supplémentaires**

Depuis 1990, la charge fiscale progresse bien plus rapidement en Suisse que dans la plupart des autres pays industrialisés. Les coûts des assurances sociales, ceux de l'assurance-maladie, ont massivement augmenté. D'autres taxes, comme la TVA, continuent de s'alourdir. Or, voici qu'on envisage de charger encore notre système fiscal en introduisant de nouvelles taxes sur l'énergie qui viendront grever un peu plus le budget des consommateurs. Chacun des trois projets en question vise à renchérir les carburants, le mazout, le gaz et l'électricité d'origine thermique. De plus, ils ne constituent qu'un premier pas : plusieurs projets sont prêts à suivre.

## **Non à des impôts injustes**

C'est nous tous, consommateurs, locataires ou automobilistes, qui ferons en définitive les frais de ces nouveaux impôts. Les taxes sont inéquitables. Elles touchent plus durement que d'autres certaines catégories d'habitants comme les familles, les classes moyennes, les bas revenus, les rentiers et les habitants des régions périphériques. Elles menacent également la croissance et l'emploi en renchérissant les produits des entreprises suisses, de même qu'en créant des distorsions de concurrence. Bref, ces impôts supplémentaires feront quelques privilégiés et une immense majorité de perdants.

## **Non à des impôts inutiles**

Personne ne songe à nier que nous devons nous préoccuper de notre environnement. Mais les impôts qui nous sont proposés dans ce but ne sont pas la bonne méthode. Ils taxent uniformément les agents énergétiques sans tenir compte de leur degré de pollution. Les mesures que nous prenons pour préserver la qualité de la vie et gérer durablement notre environnement doivent démontrer leur efficacité. La loi sur le CO2 en offre un bon exemple, car elle taxe les nuisances. Au contraire, les nouveaux impôts ne pénalisent pas les auteurs de pollutions mais tout un chacun.

La Suisse présente un bilan écologique tout à fait honorable en comparaison internationale. Elle a fait beaucoup de choses en faveur de l'environnement, grâce à l'initiative personnelle et à l'engagement privé. Vouloir pénaliser les Suisses par de nouvelles taxes sur l'énergie est inutile. La protection de l'environnement ne doit pas servir de prétexte pour remplir les caisses fédérales avec le produit d'impôts supplémentaires.

## Vue d'ensemble des trois projets

En 1995, des organisations écologiques et de promotion des énergies nouvelles déposaient l'initiative "solaire" et l'initiative « énergie et environnement », que le Conseil fédéral et le Parlement ont rejetées à l'unisson. Les Chambres fédérales ont toutefois décidé d'opposer à **chacune un contre-projet** ; il s'agit de la « taxe d'encouragement », qui répond à l'initiative solaire, et de la « norme de base » opposée à l'initiative « énergie et environnement ». L'initiative « énergie et environnement » a été retirée en mars 2000, ses auteurs ayant estimé qu'elle n'avait aucune chance car elle taxait également l'électricité d'origine hydraulique. Mais ce n'est que partie remise...

Restent en lice l'initiative solaire et la taxe d'encouragement, ainsi que la norme de base constitutionnelle, appelée également « éco-taxe ». Tous ces projets ont pour fâcheuse conséquence d'instituer un nouveau régime de subventions, comparable à la politique agricole des années septante axée sur le soutien à la production.

Le 24 septembre 2000, le peuple sera donc appelé à se prononcer sur :

1. l'initiative solaire
2. la taxe d'encouragement
3. la norme de base

### Initiative solaire

L'initiative solaire entend taxer la consommation des énergies non renouvelables pendant 25 ans au maximum. La taxe devrait être portée progressivement de 0,1 à 0,5 centime par kWh en l'espace de cinq ans. Son produit est estimé à quelque 880 millions de francs, qui seront affectés pour moitié au développement de l'énergie solaire et pour moitié à l'encouragement de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

### Taxe d'encouragement

La taxe d'encouragement forme à la fois un contre-projet à l'initiative solaire et une disposition transitoire applicable jusqu'à la mise en œuvre de la norme de base. Elle prélève 0,3 centime par kWh pour subventionner l'énergie solaire et encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie, de même que pour sauvegarder et promouvoir l'exploitation de l'énergie hydraulique. Elle sera maintenue pendant 10 à 15 ans et devrait rapporter quelque 450 millions de francs par année.

### Norme de base

La norme de base est une norme constitutionnelle, conçue comme base juridique d'une réforme fiscale écologique. Ce projet introduit une taxe (max.: 2ct/kWh) sur l'essence, le mazout, le gaz, etc. Le produit de cette taxe, estimé à 3 milliards de francs, est destiné à réduire les charges salariales annexes (cotisations sociales). Des dérogations sont prévues pour les entreprises à forte consommation d'énergie.

# Sommaire

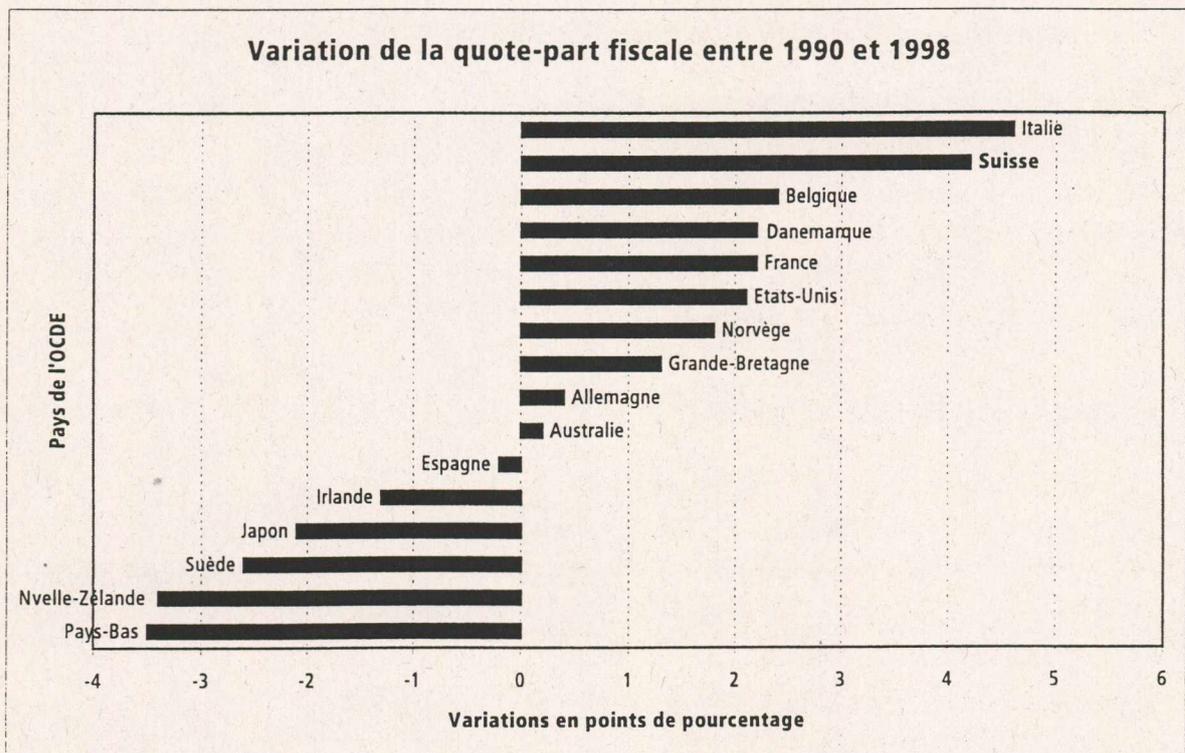
<b>3X NON À DES IMPÔTS SUPPLÉMENTAIRES, INJUSTES ET INUTILES</b>	<b>2</b>
NON À DES IMPÔTS SUPPLÉMENTAIRES	2
NON À DES IMPÔTS INJUSTES	2
NON À DES IMPÔTS INUTILES	2
VUE D'ENSEMBLE DES TROIS PROJETS	3
INITIATIVE SOLAIRE	3
TAXE D'ENCOURAGEMENT	3
NORME DE BASE	3
<b>SOMMAIRE</b>	<b>4</b>
<b>1. NON À DES IMPÔTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>5</b>
IMPÔTS ET PRÉLÈVEMENTS ONT MASSIVEMENT AUGMENTÉ CES DERNIÈRES ANNÉES	5
DE NOUVEAUX IMPÔTS POUR DIMINUER ENCORE LE REVENU DES MÉNAGES	6
HUILE DE CHAUFFAGE, ESSENCE ET ÉLECTRICITÉ DÉJÀ FORTEMENT TAXÉS	6
LES PRIX VONT AUGMENTER	7
LES IMPÔTS SUR L'ÉNERGIE ANNONCENT UN NOUVEAU MOULIN À SUBVENTIONS	8
DANGER POUR L'EMPLOI	8
GARE À L'ENGRENAGE !	9
<b>2. NON À DES IMPÔTS INJUSTES</b>	<b>10</b>
BEAUCOUP DE PAYEURS POUR UN PETIT NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	10
FAMILLES PÉNALISÉES	10
CLASSES MOYENNES ET BAS REVENUS PÉNALISÉS	11
RENTIERS PÉNALISÉS	12
RÉGIONS DE MONTAGNE PÉNALISÉES	13
RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES PÉNALISÉES	13
LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES PÉNALISÉS	13
AUTOMOBILISTES ET ENTREPRISES DE TRANSPORT PÉNALISÉS	14
ARTISANAT LOCAL ET PETITES ENTREPRISES SUISSES PÉNALISÉS	14
<b>3. NON À DES IMPÔTS INUTILES</b>	<b>16</b>
NOUS NOUS PRÉOCCUPONS DE NOTRE ENVIRONNEMENT	16
LES IMPÔTS SUR L'ÉNERGIE NE SONT PAS LA BONNE SOLUTION	16
EXCELLENT BILAN ÉCOLOGIQUE DE LA SUISSE EN COMPARAISON INTERNATIONALE	17
NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE A FAIT SES PREUVES	18
NON À UN « ALLEINGANG » ÉCOLOGIQUE	19
PAS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À COUP DE SUBVENTIONS	19
DES IMPÔTS QUI VISENT TROP DE BUTS À LA FOIS	20
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>22</b>

# 1. Non à des impôts supplémentaires

## Impôts et prélèvements ont massivement augmenté ces dernières années

Depuis 1990, taxes, impôts et cotisations obligatoires ont augmenté plus rapidement en Suisse que dans la plupart des autres pays industrialisés. Actuellement, la charge fiscale dépasse chez nous 35% du PIB. Cela signifie que les Suisses travaillent en moyenne quatre mois par an pour l'État. Au début des années nonante, la Suisse était encore considérée comme un pays attractif sur le plan fiscal. Mais si les ponctions du fisc continuent d'évoluer à ce rythme, notre pays aura bientôt perdu ses principaux atouts aux yeux des entreprises internationales et des investisseurs étrangers.

D'autres impôts et prélèvements sont programmés ou sur le point d'entrer en vigueur : RPLP, taxe sur le CO2, points de TVA destinés à financer les assurances sociales, majoration de l'impôt sur les huiles minérales, taxes sur les COV et sur l'huile extra-légère. A tout cela devraient s'ajouter de nouvelles taxes sur l'énergie et d'autres projets du même acabit préparés par l'administration fédérale. Sous couvert d'écologie, les contribuables et les consommateurs sont priés de passer à la caisse une fois de plus. La seule réponse qui s'impose est un triple non aux nouvelles taxes sur l'énergie.



(source: Administration fédérale des finances)

## De nouveaux impôts pour diminuer encore le revenu des ménages

Les impôts supplémentaires sur l'énergie feront augmenter encore le coût de la vie en Suisse. La norme de base, par exemple, aura pour effet de renchérir l'essence et le diesel de 20 centimes par litre. Les loyers suivront le mouvement. Se chauffer pourra coûter jusqu'à 50% plus cher qu'aujourd'hui. Idem pour le gaz. Il restera nécessairement moins d'argent dans le porte-monnaie de la majorité des ménages, qui ont déjà vu leur revenu réel diminuer de 10% depuis 1990.

Projets/énergies	Essence	Diesel	Huile chauf.	Gaz naturel	Électricité
Initiative solaire	+4.0%	+4.0%	+14.0%	+12.0%	+1,3%
Taxe d'encouragement	+2.1%	+2.1%	+7.2%	+6.0%	+0.6%
Norme de base	+20 ct.	+20 ct.	+50%	+44%	+4.1%

Les chiffres concernant la norme de base et la taxe d'encouragement sont tirés des données de l'Office fédéral de l'énergie et des prix de l'énergie de décembre 1999. Ceux qui se rapportent à l'initiative solaire ont été fournis par les auteurs de l'initiative.

Les trois projets auraient pour effet d'accroître sensiblement les prix de l'essence, de l'huile de chauffage et du gaz. Le tableau montre que les prix du mazout et du gaz (selon les prix de vente en vigueur) pourraient même augmenter de près de 50%.

Entre le printemps 1999 et juin 2000, les prix de l'huile de chauffage ont renchéri de 80 %. Compte tenu des décisions de l'OPEP, on peut s'attendre à ce que ces prix se maintiennent à haut niveau pour quelque temps encore. Une nouvelle hausse de 50% due aux nouvelles taxes serait ressentie durement par les propriétaires d'immeubles et les locataires qui se chauffent au mazout ou au gaz naturel.

## Huile de chauffage, essence et électricité déjà fortement taxées

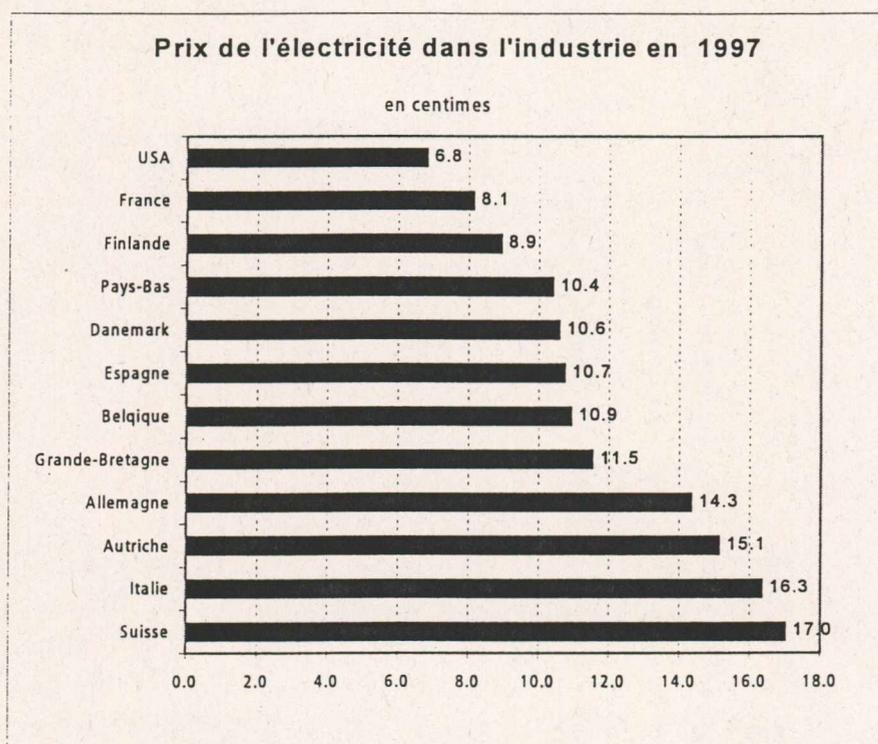
Aujourd'hui déjà, l'essence et le diesel sont lourdement imposés. La TVA, la taxe sur les huiles minérales, la surtaxe sur les huiles minérales ainsi que les droits d'entrée renchérissent les produits pétroliers vendus en Suisse. La ponction opérée par le fisc et la douane sur ces produits atteint actuellement les valeurs suivantes:

Redevances sur le diesel	85 ct. / litre
Redevances sur l'essence	82 ct. / litre

Moyenne annuelle 1999. Source: rapport annuel de l'Union pétrolière

Pour les ménages comme pour l'économie, une charge fiscale additionnelle est d'autant plus indéfendable qu'elle n'est pas écologiquement justifiée. Les prélèvements sur l'énergie ont rapporté à la caisse fédérale environ 5,6 milliards de francs en 1998. Cette somme correspond à 10% de la totalité des recettes de la Confédération. Il serait injustifié d'alourdir encore la ponction de l'État dans ce domaine.

Par rapport aux pays qui nous entourent, nos entreprises paient déjà leur électricité plus cher. C'est un désavantage face à la concurrence étrangère. L'ouverture du marché de l'électricité devrait leur valoir du courant meilleur marché. Il faut donc éviter que cette amélioration ne soit annulée par de nouveaux impôts sur l'énergie. Aujourd'hui déjà, taxes et impôts grèvent chaque kilowattheure d'électricité de 3,3 centimes : ce n'est vraiment pas le moment de les augmenter encore.



Source: Agence internationale de l'énergie (AIE)

## Les prix vont augmenter

Il faut de l'énergie pour fabriquer des produits et fournir des services. Cette "énergie grise" est contenue dans chaque prestation économique, dans les denrées alimentaires aussi bien que dans le travail des artisans et des paysans. Les coûts de l'énergie grise sont inclus dans les prix des marchandises et des services. Voilà pourquoi le renchérissement de l'énergie pousse à la hausse les prix des produits d'usage courant, comme les biens de consommation ou les vacances. Bref, les nouveaux impôts sur l'énergie renchériront notre quotidien. Les bas revenus souffriront particulièrement de ces hausses de prix.

N'étant pas soumis aux taxes suisses sur l'énergie, les fournisseurs étrangers vont profiter du renchérissement de nos produits. Les entreprises suisses et leur personnel en subiront les conséquences.

## Les impôts sur l'énergie annoncent un nouveau moulin à subventions

L'initiative solaire et la taxe d'encouragement mettent en place un nouveau système de subventionnement. Les expériences liées à l'ancienne politique agricole nous ont pourtant appris que le subventionnement généralisé d'une branche économique n'est pas une formule durable. Les interventions de l'État dans les mécanismes du marché sont coûteuses pour les contribuables et les consommateurs qui doivent les financer. Elles affectent la compétitivité des entreprises.

Dans la règle, c'est au marché qu'il appartient de mettre en évidence l'efficacité et l'intérêt économique d'une technologie et de convaincre le consommateur d'y recourir. L'initiative solaire et la taxe d'encouragement demandent à l'État de redistribuer au profit de quelques technologies jusqu'à 800 millions de francs de ressources publiques par année. L'État ne peut ni ne doit se substituer à l'économie privée comme investisseur. Lorsqu'il le fait, le fiasco est quasi garanti.

Le système des subventions est inefficace pour une autre raison encore : une partie non négligeable du produit des taxes est absorbée par la bureaucratie de redistribution. Enfin, il est plus facile de créer des subventions que de les supprimer.

Scénario plausible: on peut imaginer que de coûteux dispositifs solaires installés sur les toits de villas appartenant à des citoyens aisés soient subventionnés par les ressources fiscales prélevées sur des consommateurs aux revenus modestes.

### Danger pour l'emploi

Les impôts sur l'énergie ne créent pas de nouveaux emplois. Au contraire, ils menacent plus particulièrement l'emploi dans les régions qui comptent une forte proportion de personnes occupées dans des branches utilisant beaucoup d'énergie. Il s'agit des branches (industrie des machines, centres de fabrication textile, cultures maraîchères, etc.) qui ont besoin d'une quantité relativement importante d'énergie pour leur production, sans bénéficier pour autant d'une réglementation d'exception.

Une étude (Ecoplan, février 1999) commandée par l'Office fédéral de l'énergie, dresse l'inventaire des régions particulièrement sujettes aux pertes d'emplois : Fricktal et environs, Toggenbourg et partie du Rheintal saint-gallois, Appenzell Rh-Ext., pays glaronnais, Uri, Tessin du nord et Mendrisio, Haut-Valais, région de Monthey/St Maurice. Un certain nombre de ces régions sensibles connaissent également un taux de chômage supérieur à la moyenne. D'une manière générale, le risque pour l'emploi serait encore plus élevé dans les régions périphériques et touristiques, où les dépenses d'énergie (essence, huile de chauffage, gaz et électricité) dépassent la moyenne.

Les adeptes des taxes énergétiques escomptent de ces taxes un effet positif à la fois sur l'environnement et sur l'emploi (double dividende). A les en croire, le renchérissement massif de l'énergie, accompagné d'une – modeste – diminution des charges salariales annexes, devrait avoir pour effet de protéger l'environnement et de créer des emplois.

Les promoteurs de l'initiative solaire avancent quant à eux le chiffre de 20'000 à 84'000 emplois créés chaque année grâce à leur projet. Pure fantaisie. Ces prévisions négligent le fait que l'économie suisse se trouve en phase de reprise conjoncturelle. Le taux de chômage est fortement redescendu chez nous. Dans des circonstances comme celles d'aujourd'hui, les investissements "de relance" n'ont plus guère de justification. De plus, le marché du travail redevient très tendu. Toute demande supplémentaire de personnel ne pourrait qu'accroître l'inflation d'origine domestique.

Les auteurs de l'étude effectuée en septembre 1999 par l'Agence environnementale Ecoplan pour le compte de l'Office fédéral de l'énergie estiment dans le meilleur des cas à un peu plus de 5000 le nombre d'emplois créés grâce à l'initiative solaire au bout de dix ans. Autrement dit l'équivalent de 0,1% de la population suisse !

Bien loin de nous offrir le « double dividende », les impôts sur l'énergie auront au contraire un impact négatif sur l'économie. En renchérissant le coût de la vie, la taxe de base freinerait certainement la croissance. Ni la norme de base ni la taxe d'encouragement ne font une politique de l'emploi efficace. Ceux qui chantent les louanges du « double dividende » sont sans doute au nombre des bénéficiaires potentiels de subventions. Le « double dividende » est une illusion.

## **Gare à l'engrenage !**

A maintes reprises déjà, le Conseil fédéral a donné à entendre qu'il considère l'énergie comme une nouvelle source de recettes fiscales.

A l'origine, le Conseil fédéral avait pourtant rejeté l'initiative solaire au motif qu'elle affecterait par trop l'économie et qu'elle déboucherait sur un mouvement de redistribution d'une ampleur excessive. De même, il ne voulait pas lui opposer de contre-projet. Mais il a changé d'avis, bien que les conséquences du contre-projet parlementaire se distinguent à peine de celles de l'initiative. Ce revirement est imputable aux appétits financiers du Parlement. Non contente d'avoir déjà l'impôt fédéral direct, la TVA et de multiples autres taxes, la Confédération lorgne encore sur l'énergie. La seule réponse qui s'impose de la part des contribuables est : ça suffit !

De surcroît, les nouveaux impôts sur l'énergie ne sont qu'un début. Un rapport de l'Administration fédérale (*Rapport du groupe de travail interdépartemental "Réforme fiscale écologique", sept. 99*) suggère déjà de revoir la question des déductions fiscales relatives aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Il propose encore de supprimer l'affectation au réseau routier de l'impôt sur les carburants, de supprimer également les remboursements de cet impôt aux entreprises de transports concessionnées, à l'agriculture, à la pêche et à la sylviculture.

Enfin, sous prétexte de cohérence avec la norme de base, le rapport envisage de réaffecter (à quoi?) l'impôt sur les véhicules automobiles et la vignette autoroutière.

**Ne mettons pas les doigts dans l'engrenage.**

## 2. Non à des impôts injustes

### Beaucoup de payeurs pour un petit nombre de bénéficiaires

Consommateurs, locataires et automobilistes, pères et mères de famille, rentiers AVS, tout le monde devra payer les nouveaux impôts sur l'énergie. Mais si la totalité de la population passera à la caisse, ce ne sera pas de la même manière pour tous. Ces impôts entraînent un mouvement de redistribution qui ne s'inspire toutefois pas du principe de la solidarité. De plus, personne ne sait quelles conséquences économiques et sociales aura cette redistribution.

La « norme de base », pour prendre cet exemple, est une réponse rapide et bâclée, qui a vu le jour sous la pression d'initiatives populaires excessives. Elle impose une charge particulièrement lourde aux régions de montagne et aux régions périphériques, pénalise l'industrie de transformation et défavorise les familles, les classes moyennes et les ménages à revenus modestes. L'appareil de redistribution qu'elle met en place, avec ses lourdes dépenses administratives, est absolument préjudiciable à une politique de protection de l'environnement efficace. Et il entraîne des développements critiquables pour des raisons aussi bien économiques que sociales et écologiques.

La norme de base prévoit la rétrocession intégrale du produit de l'impôt sur l'énergie par le biais des charges sociales obligatoires. La cotisation AVS serait réduite de 0,5% pour les employeurs comme pour les salariés.

### Familles pénalisées

Depuis un certain temps, la famille figure en bonne place dans les agendas politiques. Il se trouve de plus en plus de voix pour dénoncer le fait que la charge financière atteint la limite du supportable, en particulier pour les familles des classes moyennes. D'où une floraison d'exigences et de projets politiques destinés à soulager les familles. On réclame à ce titre, par exemple, un relèvement des allocations familiales et des rentes pour enfants, ou un allègement plus sensible des impôts directs. Cette requête a même été formulée dans les propositions du Conseiller fédéral Kaspar Villiger, publiées il y a peu.

Or, les projets d'impôts sur l'énergie vont exactement dans le sens contraire puisqu'ils *détérioreront* la situation des familles en alourdissant leur fardeau fiscal. La réforme fiscale écologique (visée par la norme de base) est un luxe spécialement coûteux pour les familles nombreuses. Prenons le cas d'une famille de cinq personnes vivant - ne serait-ce que temporairement - d'un seul revenu : chacun de ces cinq « consommateurs d'énergie » va devoir acquitter des impôts sur l'énergie, alors que sur un salaire unique, l'allègement apporté par la ristourne sera plutôt modeste. La famille est le principal perdant des nouveaux impôts sur l'énergie.

## Classes moyennes et bas revenus pénalisés

Les impôts sur l'énergie créent de nouvelles inégalités économiques et sociales, parce qu'ils ne tiennent pas compte d'un élément essentiel : la capacité économique des contribuables. Le renchérissement massif de l'énergie touchera plus durement les revenus moyens et faibles, c'est-à-dire les classes moyennes, les familles, les personnes à revenus modestes, les familles monoparentales, les personnes sans revenu (par exemple les jeunes en formation). Comme la plupart des impôts de consommation, les impôts sur l'énergie ont un effet régressif. Cela signifie qu'ils frappent plus durement les faibles et moyens revenus que les hauts revenus. Dans leur vie quotidienne, les consommateurs n'ont que très peu de possibilités d'éviter les impôts sur l'énergie en modifiant leur comportement. La dépense d'énergie qu'exigent leurs déplacements jusqu'au lieu de travail est incontournable ; de même, ils sont bien obligés de se chauffer (aux énergies non renouvelables dans la plupart des cas). Si, comme le prévoit la norme de base, l'impôt est remboursé en pourcentage des cotisations sociales, la compensation varie donc à proportion directe du revenu. Cette circulation d'argent à l'échelle nationale fait ainsi de nombreux perdants, surtout parmi les revenus moyens et faibles. Quant à ceux qui n'ont pas d'activité lucrative, ils ne reçoivent tout simplement aucune forme de remboursement.

Exemple : un père de famille gagne 40'000 francs par année. Il vit avec sa femme et ses deux enfants dans un appartement de quatre pièces et doit utiliser sa voiture pour se rendre au travail. Son épouse n'exerce pas d'activité lucrative. La réforme fiscale écologique l'obligerait à verser 670 francs de plus d'impôt à l'État. Il récupérerait une partie de cette somme grâce à la rétrocession qui diminuerait ses cotisations sociales, mais se retrouverait tout de même débiteur net de 470 francs au titre des impôts sur l'énergie. Si ce même père de famille gagnait 80'000 francs, la réforme fiscale écologique lui coûterait déjà sensiblement moins, soit 270 francs nets. Mais comparons avec un couple au double revenu confortable ; pour des charges énergétiques égales, ce couple obtiendrait de l'État un surplus net en retour !

**Exemple d'imposition 1 :** logement de 120 m<sup>2</sup>, voiture moyenne roulant 20'000 km par année

	Famille de 4 personnes 1 revenu: 40'000 francs	Famille de 4 personnes 1 revenu: 80'000 francs	A partir de 134'000 francs de revenu(s)
Charge due à l'impôt sur l'énergie (2ct/kWh)	Électricité : Fr. 58.40; chauffage : Fr. 288.-; essence : Fr. 324.- Total: 670.40 francs		
Solde après rétrocession	Moins 470.40 francs	Moins 270.40 francs	Opération "blanche" puis gain

**Exemple d'imposition 2 :** logement de 90 m<sup>2</sup>, voiture moyenne roulant 15'000 km par année

	Famille de 4 personnes 1 revenu: 40'000 francs	Famille de 4 personnes 1 revenu: 80'000 francs	A partir de 100'000 francs de revenu(s)
Charge due à l'impôt sur l'énergie (2 ct/kWh)	Électricité : Fr. 44.40.-; chauffage : Fr. 216.- ; essence : Fr. 243.- Total: fr. 503.40		
Solde après rétrocession	Moins 303.40 francs	Moins 103.40 francs	Opération "blanche" puis gain

Ces calculs se fondent sur la base constitutionnelle. La charge concrète sera déterminée dans les lois d'application.

## Rentiers pénalisés

La réforme fiscale écologique (norme de base) aurait des répercussions particulièrement pénibles pour les rentiers AVS et AI, tenus de payer sans pouvoir bénéficier d'aucune compensation : ne percevant plus de salaire, ils ne profiteraient pas de la restitution des impôts sur l'énergie sous la forme d'un allègement des cotisations obligatoires. Il ne leur resterait que l'impôt à payer.

Les adeptes des nouveaux impôts sur l'énergie n'en déclarent pas moins aux personnes âgées que ces impôts assureront l'avenir financier de l'AVS. Ce n'est pas vrai. Si l'effet "d'incitation" (ou plutôt de pénalisation!) joue et que la consommation d'énergie baisse, le produit de la taxe diminuera et il faudra alors en relever le taux. Il faut savoir ce qu'on veut : financer les assurances sociales ou réduire la consommation d'énergie. Il est impossible d'atteindre les deux objectifs à la fois !

## Régions de montagne pénalisées

Pour des raisons climatiques, les personnes qui vivent et travaillent dans les régions de montagne consomment nécessairement plus d'énergie que les autres. Il leur est pratiquement impossible d'éviter les impôts sur l'énergie en renonçant par exemple aux moyens de transports privés. De plus, les trajets sont souvent longs jusqu'aux localités de plaine, où se situent les principaux prestataires de services et centres de formation du pays.

Étant de gros consommateurs d'énergie, les habitants des cantons montagnards seront mis davantage à contribution que la moyenne nationale.

Qui plus est, des régions alpines tout entières vivent du **tourisme**, qui subirait les conséquences des hausses de l'essence, du mazout, du gaz et de l'électricité sur ses multiples prestations: hôtellerie, restauration, logements de vacances, installations mécaniques et de loisirs, transports, etc. Or, la clientèle de ce secteur économique important réagit de façon extrêmement sensible aux majorations de prix. Déjà fragile, cette branche serait touchée de plein fouet.

## Régions périphériques pénalisées

L'introduction d'impôts sur l'énergie affecterait considérablement les habitants des régions périphériques qu'elle défavoriserait par rapport à ceux des centres urbains. D'une manière générale, les prix augmenteraient davantage dans les régions périphériques en raison de la hausse des coûts de transports. Le développement économique de ces régions pourrait en souffrir.

De même, certaines régions **frontalières** subiraient plus durement les effets des impôts sur l'énergie et risqueraient de perdre de leur attrait par rapport aux régions étrangères limitrophes. Que le prix de l'essence vienne à augmenter en Suisse et les acheteurs de l'étranger ne viendront plus faire le plein chez nous ; ils cesseront par la même occasion d'apporter une amélioration bienvenue au chiffre d'affaires des commerces de détail et des restaurants de ces régions.

## Locataires et propriétaires pénalisés

Les impôts sur l'énergie renchériraient massivement le prix du mazout. Les frais de chauffage augmenteraient, au détriment des propriétaires d'un logement et des locataires. Outre les frais de chauffage proprement dits, plusieurs postes de dépenses annexes se trouveraient alourdis par ces impôts supplémentaires : songeons à la préparation d'eau chaude, à l'éclairage des allées et des cages d'escaliers, à l'ascenseur et aux machines à laver, sans compter les factures d'électricité des particuliers. De nombreux autres petits montants s'additionnent ainsi tout au long de l'année et finissent par peser sur les budgets, en particulier ceux des ménages à faibles et moyens revenus ainsi que des rentiers. Les coûts du logement progresseraient donc, et même passablement à cause de la conjonction de deux facteurs. Car indépendamment de tout impôt nouveau, le prix de l'huile de chauffage a déjà augmenté de 80% entre le printemps 1999 et juin 2000.

## Automobilistes et entreprises de transport pénalisés

Ayant considérablement augmenté sous l'effet des fluctuations de change et de l'évolution du marché, le prix de l'essence grève déjà passablement nos porte-monnaie. Et nous devrions encore voter des impôts supplémentaires sur des carburants déjà lourdement taxés!

15'000 km/an

Type de véhicule/consommation moyenne/100 km; 1 litre d'essence = 9 kWh	TEncoura- gement *	Norme de base*	Initiat. Solaire*
Petite voiture ( consommation 6 litres/100 km)	Fr. 24.30	Fr. 162.-	Fr. 40.50
Voiture moyenne (consom. 9 litres/100 km)	Fr. 36.45	Fr. 243.-	Fr.60.75

20'000 km/an

Type de véhicule/consommation moyenne/100 km; 1 litre d'essence = 9 kWh	TEncoura- gement*	Norme de base*	Initiat. Solaire*
Petite voiture ( consommation 6 litres/100 km)	Fr. 32.40	Fr. 216.-	Fr. 54.-
Voiture moyenne (consom. 9 litres/100 km)	Fr. 48.60	Fr. 324.-	Fr. 81.-

25'000 km/an

Type de véhicule/consommation moyenne/100 km; 1 litre d'essence = 9 kWh	TEncoura- gement*	Norme de base*	Initiat. Solaire*
Petite voiture ( consommation 6 litres/100 km)	Fr. 40.50	Fr. 270.-	Fr. 67.50
Voiture moyenne (consom. 9 litres/100 km)	Fr. 60.75	Fr. 405.-	Fr. 101.25

Pour tous ces calculs, le taux maximum a été appliqué

## Artisanat local et petites entreprises suisses pénalisés

Pour les entreprises industrielles, les prix de l'énergie constituent un facteur de coût important. Ces prix doivent être prévisibles et demeurer compétitifs face à la concurrence internationale. Or, les impôts sur l'énergie affecteraient les producteurs suisses d'un handicap concurrentiel supplémentaire sur des marchés internationaux déjà disputés. Mais l'industrie et l'artisanat seraient aussi sous pression sur le marché domestique, étant donné que leurs prix doivent pouvoir concurrencer ceux des produits importés.

Le renchérissement des prix de l'énergie mettrait des emplois industriels en danger et accélérerait le déséquilibre vers les entreprises de services. Les entreprises familiales artisanales seraient particulièrement touchées par les nouveaux impôts sur l'énergie. Pour peu qu'elles soient grandes consommatrices d'énergie (songeons aux boulangeries), ces charges fiscales additionnelles pourraient même obliger certaines d'entre elles à fermer.

Exemple : Un architecte d'intérieur travaille comme indépendant. Il a besoin d'un ordinateur et d'une imprimante et utilise un petit véhicule pour rendre visite à sa clientèle. Une secrétaire l'assiste dans ses travaux d'administration et de comptabilité. Le menuisier avec lequel il collabore souvent, indépendant lui aussi, a non seulement besoin d'un ordinateur, mais encore de toutes sortes de machines et d'appareils pour le travail du bois. Il rend visite à ses clients avec un véhicule de livraison. Sa femme s'occupe de l'administration.

Le fait qu'un menuisier utilise davantage d'énergie que l'architecte d'intérieur n'est pas une preuve de mauvaise volonté de sa part, mais indique simplement qu'il a besoin d'une plus grande quantité d'énergie pour pouvoir exercer son métier. Le menuisier payerait donc davantage d'impôts sur l'énergie que son partenaire. Inversement, l'architecte d'intérieur se verrait restituer une somme supérieure à titre de compensation, parce que le fisc prend également en compte le salaire de sa secrétaire. Au total, le menuisier serait donc bien plus mal loti que l'architecte d'intérieur.

### **3. Non à des impôts inutiles**

#### **Nous nous préoccupons de notre environnement**

Il va sans dire que nous prenons la protection de notre environnement au sérieux. Chaque individu, chaque entreprise doit assumer ses responsabilités à l'égard de l'environnement. Mais seules des entreprises saines et compétitives, qui ne sont pas accablées d'impôts et de redevances, disposent de la marge de manœuvre financière pour honorer correctement ces responsabilités.

Dire trois fois non aux nouveaux impôts sur l'énergie, ce n'est pas dire non à la protection de l'environnement, c'est refuser l'application de mauvais instruments. La protection de l'environnement est une tâche internationale et la Suisse ne résoudra pas les problèmes écologiques de la planète en faisant cavalier seul. Une politique énergétique et environnementale qui entraîne un gonflement de la quote-part fiscale, des distorsions de concurrence et des inégalités sociales, n'est pas défendable.

Les instruments de politique environnementale ne doivent pas s'appliquer à l'énergie en tant que telle, mais aux agents énergétiques qui occasionnent effectivement des nuisances. Nous avons besoin d'objectifs clairs, comme ceux que fixe la loi sur le CO<sub>2</sub>, entrée en vigueur le 1er mai 2000.

Il est parfaitement clair que nous devons agir pour notre environnement, mais pas avec des interventions massives de l'État, préjudiciables aux couches moyennes, aux familles, aux personnes âgées et aux régions périphériques. Prenons garde de ne pas nous soucier davantage de l'environnement que de la population. Les nouveaux impôts sur l'énergie n'ont pas grand chose à voir avec la politique de l'environnement. Sous couvert d'écologie, ils correspondent à une tentative de remplir les caisses de la Confédération et d'un petit nombre de subventionnés.

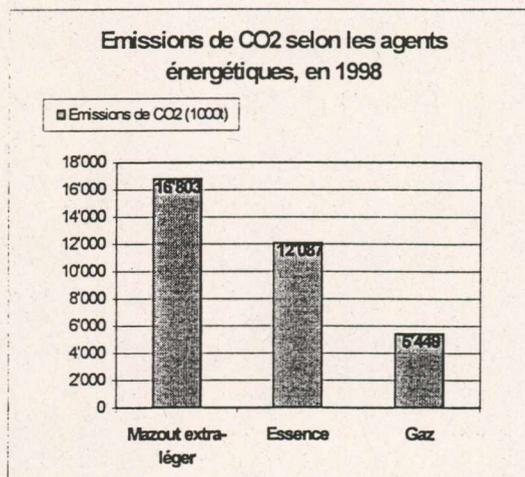
#### **Les impôts sur l'énergie ne sont pas la bonne solution**

Il est évident que les nouveaux impôts qu'on nous propose ne constituent pas une solution acceptable pour régler les problèmes climatiques du globe. On ne se lance pas dans une telle opération avec une mentalité de hérisson écologique, mais dans un esprit de concertation internationale. A cet effet, les protocoles de Rio et Kyoto tracent la bonne voie. Ils définissent des objectifs environnementaux précis, que la Suisse entend transposer pour sa part au moyen de sa loi sur le CO<sub>2</sub>. Cette loi ne met pas arbitrairement à l'index les énergies non renouvelables, à l'exemple des nouveaux impôts sur l'énergie, mais fixe clairement ses objectifs en fonction des charges polluantes effectives.

Au demeurant, même les énergies renouvelables peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement. Par exemple, il n'est pas possible de construire autant d'usines hydroélectriques qu'on le souhaiterait le long des cours d'eau. Les écologistes purs et durs sont d'ailleurs parmi ceux qui combattent le plus vigoureusement ces projets en arguant de la protection du paysage et des débits minimums. Même remarque pour la construction d'éoliennes et d'installations solaires.

Les impôts sur l'énergie ne sont pas fondés sur le principe du pollueur-payeur. Si c'était le cas, ils frapperaient les agents énergétiques qui portent atteinte à l'environnement plus durement que ceux qui le ménagent. Par exemple, le gaz naturel est sensiblement moins nocif que le pétrole d'un point de vue écologique. Or, les impôts sur l'énergie ne font aucune différence entre l'un et l'autre, qu'ils renchérissent tous deux de 40 à 50%. Au contraire, la loi sur le CO<sub>2</sub>, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2000, tient compte de la nocivité de chaque type d'énergie.

Les nouveaux impôts retireront du circuit économique des masses d'argent qui pourraient être investies plus utilement dans des technologies d'avenir. Ils affaibliront du même coup la croissance économique, qui est pourtant une condition essentielle au financement de projets écologiques. Bref, ils promettent d'être totalement contre-performants.

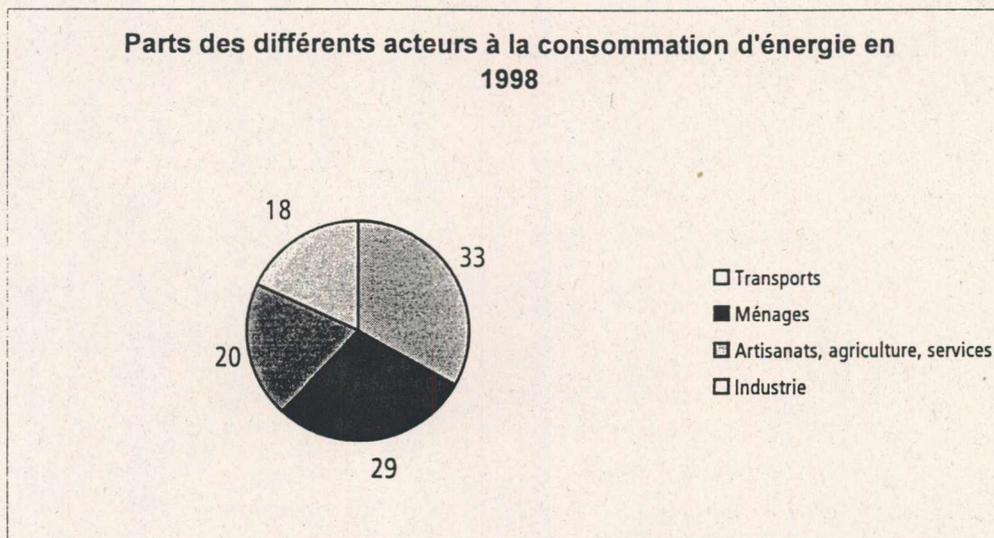


## Excellent bilan écologique de la Suisse en comparaison internationale

Les ménages et l'économie suisses consacrent beaucoup d'efforts à la protection de l'environnement. En matière de politique énergétique et environnementale, la Suisse fait déjà très bonne figure par rapport à l'étranger, et notre pays est même à l'avant-garde de la lutte contre les émissions de CO<sub>2</sub>. Dans ces circonstances, les mesures fiscales supplémentaires qui nous sont proposées, préjudiciables aux ménages suisses et à la compétitivité internationale de notre économie, et aux effets très douteux, n'amélioreront en rien notre bilan écologique, bien au contraire.

Les particuliers, on l'a dit, font beaucoup pour l'environnement. La collecte et le tri des déchets sont devenus une habitude largement répandue en Suisse, où ils sont pratiqués avec un sérieux dont on ne trouve guère l'équivalent ailleurs. De plus, les consommateurs helvétiques se sont toujours montrés très prompts à passer à des produits écologiques une fois ceux-ci parvenus à maturité, comme l'a notamment prouvé le très rapide succès des véhicules à catalyseur dans notre pays. Dans quelque temps, il en ira certainement de même pour les voitures à hydrogène. L'État peut d'ailleurs favoriser cette évolution de manière ciblée, en adaptant certaines normes ou à l'aide d'incitations fiscales.

Malgré l'augmentation de la production et les progrès de la productivité, la consommation d'énergie s'est stabilisée dans l'industrie au cours de ces huit dernières années (alors qu'elle a progressé parmi les ménages et dans les transports). De nombreuses entreprises se soumettent d'elles-mêmes à un management environnemental rigoureux (attesté par la certification ISO 14'001). Notons que pour l'économie, l'énergie constitue depuis toujours un facteur de coût, qu'elle cherche donc tout naturellement à réduire le plus possible et de manière systématique. Elle voue également de gros efforts au recyclage – pour le bien de l'environnement et des ressources énergétiques. Enfin, de très nombreuses entreprises ont participé avec succès au programme "Énergie 2000" .



Source: Statistique suisse globale de l'énergie ; Office fédéral de l'énergie

Les piles à combustible produisent directement du courant électrique par combinaison d'hydrogène et d'oxygène. L'unique substance de rejet dégagée par cette réaction est de la vapeur d'eau. La Suisse participe à un programme de recherche de l'Agence internationale de l'énergie AIE - une agence de l'OCDE - sur la technologie des piles à combustible. Par ailleurs, de grands fabricants automobiles travaillent sur le moteur à hydrogène. Mais pour soutenir cette innovation, des impôts sur l'énergie ne sont pas nécessaires. Le développement de la voiture à hydrogène dépend de facteurs qui n'ont rien à voir avec la taxation de l'énergie.

## Notre politique environnementale a fait ses preuves

Les mesures de protection de l'air qui ont été prises jusqu'ici par la Confédération ont déjà démontré leur efficacité. Ce sont les normes destinées à réduire les émissions nocives de quelque 150 substances au total, les exigences de qualité imposées aux carburants et combustibles, les valeurs-limites fixées aux gaz d'échappement des voitures, camions et motos, les obligations imposées en matière de gaz d'échappement, la réduction des vitesses maximales sur les autoroutes et ailleurs, l'encouragement de méthodes écologiques dans l'agriculture, l'amélioration des infrastructures de transports publics, l'arrêté sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et enfin le programme Énergie 2000.

Afin de réduire les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère, le Parlement a également adopté une loi sur le CO<sub>2</sub>. De plus, la Suisse a introduit une taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) et sur l'huile de chauffage extra-légère. Ajoutées aux innovations techniques, toutes ces mesures ont eu pour effet de diminuer de façon spectaculaire les émissions nocives. D'ores et déjà, on le voit, notre pays obtient d'excellents résultats grâce à des systèmes d'incitation raisonnables, à l'initiative personnelle et au jeu de la concurrence. La Suisse a renoncé jusqu'ici pour son plus grand bien à des "impôts punitifs" aveugles, comme ceux qui nous sont proposés aujourd'hui. Nous n'avons donc aucune raison de nous jeter dans une aventure qui aurait pour effet de modifier l'attitude positive des Suisses à l'égard des questions d'environnement.

La taxe prélevée sur l'huile extra-légère à forte teneur en soufre est un bon exemple d'instrument écologique efficace. Elle a rapidement incité les fournisseurs de mazout à retirer du marché les variétés de ce produit contenant du soufre. Il n'existe plus d'huile de chauffage soufrée sur le marché suisse aujourd'hui.

La qualité de l'air mesurée dans la ville de Bienne s'est sensiblement améliorée depuis 1983. Ce progrès est dû à l'introduction d'huile de chauffage sans soufre et d'essence sans plomb, à la diffusion des véhicules à catalyseurs et à l'assainissement de certaines industries proches de l'agglomération : fonderie de Von Roll, stations d'incinération des ordures, raffinerie de pétrole de Cressier.

## **Non à un « Alleingang » écologique**

En Suisse, la protection de l'environnement et le contrôle des émissions nocives atteignent déjà un haut niveau.

La loi sur le CO<sub>2</sub> prévoit la possibilité d'aider d'autres pays à bénéficier du savoir-faire helvétique dans le domaine de la protection de l'environnement. Monter une installation de filtrage dans une usine de lignite surannée à l'étranger est infiniment plus profitable que d'affaiblir la compétitivité de l'industrie suisse par de nouveaux impôts. On rend à l'environnement un bien meilleur service en aidant l'Europe de l'Est à éviter des catastrophes écologiques plutôt qu'en cherchant par un énorme prélèvement fiscal à accroître de quelques degrés notre isolement.

## **Pas de protection de l'environnement à coup de subventions**

L'énergie solaire est une énergie intéressante, qu'il convient d'exploiter de manière optimale. Par exemple, elle est tout à fait indiquée pour la préparation décentralisée d'eau chaude ou le chauffage complémentaire de certains locaux (jardins d'hiver, etc.). Pour la production d'électricité, en revanche, ses possibilités sont extrêmement limitées. Les cellules solaires ne fonctionnent que par beau temps et la durée moyenne d'ensoleillement se situe en Suisse entre 15 et 20 %. En outre, c'est à l'époque de l'année où l'on a le plus besoin d'énergie, c'est-à-dire en hiver, qu'il y a le moins de soleil.

En y consacrant quelque 450 millions de francs de subventions par an, les auteurs de l'initiative souhaitent stimuler la construction d'installations solaires destinées à la production d'électricité. C'est un non-sens. Les technologies novatrices et rentables s'imposent d'elles-mêmes. Si la production d'électricité par des cellules solaires devient un jour rentable, nul doute que tout le monde s'y mettra. Mais financer artificiellement une technologie par des subventions crée inévitablement des distorsions de marché et bloque les progrès techniques dans d'autres domaines prometteurs. La concurrence et la compétition stimulent l'inventivité de notre économie ; les subventions l'étouffent.

Ni l'initiative solaire ni la taxe d'encouragement n'ont pour objectif de réduire spécifiquement des émissions nuisibles. Ni l'une ni l'autre ne contribuent à améliorer l'environnement. En réalité, elles visent à créer de nouvelles sources de recettes fiscales dans le but d'alimenter un nouveau circuit de subventions. Conséquence : toute la population passera à la caisse, au profit d'un petit nombre de bénéficiaires.

La voiture à hydrogène est une technologie d'avenir. En supplantant la voiture à essence, elle fournirait une contribution spectaculaire à la qualité de l'air et à la « normalisation » du climat. Les premières voitures de série fonctionnant à l'hydrogène sont prévues pour 2010. Or, il se trouve que les impôts sur l'énergie qu'on nous propose ne financeraient pas ce type de développement ! Ils subventionnent uniquement les techniques que leurs auteurs souhaitent soutenir et négligent les technologies les plus prometteuses. Si nous voulons éviter de commettre les mêmes erreurs qu'avec la politique agricole des années septante, il faut refuser le nouveau régime de subventionnement qu'on nous propose.

## **Des impôts qui visent trop de buts à la fois**

Les trois projets impôts sur l'énergie sont inefficaces car ils visent trop d'objectifs à la fois: protection de l'environnement, riposte à l'énergie nucléaire, promotion de l'emploi, diminution des cotisations sociales obligatoires, enfin nouvelles recettes fiscales redistribuées sous forme de subventions publiques – à nos frais à tous. Aucun de ces objectifs ne sera atteint pour la bonne raison qu'il n'existe pas d'instrument magique capable de les satisfaire tous à la fois. Pour remplir correctement le but principal, qui reste tout de même celui de la protection de l'environnement, nous disposons aujourd'hui de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Cette loi punit ceux qui ne font rien en faveur de l'environnement et récompense tous ceux qui contribuent effectivement à l'améliorer.

La reprise économique ne déploie ses effets en Suisse que depuis un temps relativement court. L'introduction de nouveaux impôts aurait pour effet de ralentir cet essor. Et cela au détriment de l'environnement ! D'une manière générale, les investissements dans les technologies écologiques sont plus importants quand l'économie est prospère. La croissance économique profite à l'environnement !

## Résumé

Les trois projets nous annoncent une majoration d'impôt très sensible, injuste et néfaste. Malgré les promesses de rétrocession, la charge nette augmentera pour la population et l'économie. Les nouveaux impôts sur l'énergie ne font aucun cas de l'impératif de l'efficacité économique et écologique. Ils causeront de graves inégalités, qu'il faudra corriger par la suite à l'aide de mesures sociales. Ils entraîneront également des distorsions de concurrence, compte tenu du système de rétrocession prévu.

Enfin, ils frapperont surtout l'industrie et l'artisanat traditionnel. Ils renchériront les produits suisses et les rendront moins compétitifs, tant sur le marché domestique ainsi qu'à l'exportation. La quote-part fiscale augmentera et la responsabilité personnelle diminuera.

**Notre environnement nous importe au plus haut point, mais les très mauvais instruments qu'on nous propose de mettre à son service appellent un triple non.**

# Annexe

## Mode d'emploi pour calculer les effets d'une taxe de 2 ct./kWh frappant l'essence, le diesel, le mazout, le gaz et l'électricité.

### Conversion en kWh

- 1 litre d'essence = 9 kWh
- 1 litre de carburant diesel ou de mazout de chauffage = 10 kWh
- Le gaz naturel et l'électricité sont vendus au kWh

#### 1. Hausse du litre d'essence en centimes

9 kWh à 2 ct. = 18 ct. En ajoutant la TVA, le litre d'essence serait donc **20 ct. plus cher.**

#### 2. Hausse du litre de diesel ou de mazout en centimes

10 kWh à 2 ct. = 20 ct. En ajoutant la TVA, le litre de diesel ou de mazout serait donc **21,5 ct. plus cher.**

#### 3. Augmentation du prix du mazout en %

Compte tenu d'un prix moyen de 43 francs les 100 litres (juin 2000), le mazout serait donc **50% plus cher.**

#### 4. Augmentation du prix du gaz en %

Compte tenu d'un prix moyen de 5 ct. le kWh, le gaz serait donc **40% plus cher.**

#### 5. Augmentation du prix de l'électricité en %

La taxe de 2 ct./kWh ne frappe que l'électricité d'origine thermique (nucléaire et gaz principalement). En Suisse, le thermique représente environ 40% de la production de courant.

Compte tenu d'un prix moyen de 18 ct. le kWh, l'électricité serait donc **4,5% plus chère.**